

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-059

L'an deux mille vingt cinq
Le dix-huit décembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 12 décembre 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Laurent VALLIER, Mme Thérèse RAPHET, M. Éric BERTELOOT, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), Mme Corinne PASSERAT, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Lucas THABUIS, M. Johan CHEVRIER.

Objet de la délibération : CCFG/AGC/GVDB - Avenant à la convention tripartite d'objectifs et de moyens 2025/2026

Mme Sheila MICHEL expose,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2331-2, L5211-3 et L5214-23 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0006 du 28 mars 2025 approuvant la modification des statuts n°16 de la communauté de communes Faucigny-Glières (CCFG) ;

VU la délibération n°122-2024 du 15 juillet 2024 du conseil communautaire approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Gestion Cantine » pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026 ;

VU la délibération n°2024-048 du 12 septembre 2024 du conseil municipal de Glières-Val-de-Borne approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Gestion Cantine » pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026 ;

VU la délibération n°130-2024 du 21 juillet 2024 du conseil communautaire approuvant l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Gestion Cantine » pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026 par laquelle l'association avait demandé à passer à une convention en année civile plutôt qu'en année scolaire, à partir de 2026 ;

VU la délibération n°2025-022 du 1^{er} juillet 2025 du conseil municipal de Glières-Val-de-Borne, approuvant l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Gestion Cantine » pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026 par laquelle l'association avait demandé à passer à une convention en année civile plutôt qu'en année scolaire, à partir de 2026 ;

VU la délibération n°119-2025 du 25 novembre 2025 du conseil communautaire, approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Gestion Cantine » pour les années 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT que l'association « Gestion Cantine » assure depuis septembre 2001 la gestion de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire à Glières-Val-de-Borne, conformément aux prescriptions de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie ;

CONSIDÉRANT que la dernière convention pluriannuelle conclue avec la CCFG arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la qualité des actions menées par l'association sur les exercices précédents,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Gestion Cantine »

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-059

pour les années 2026 et 2027, prévoyant notamment le versement par la CCFG d'une subvention annuelle maximale de 111 000 € ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

